

DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL eau Potable
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 28 / 06 / 2010

DEM n° 10. 186

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Didier QUENTIN (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, le 28 / 06 / 2010, ce jour

Considérant _____
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 309.349,46

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 29.633,75

B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS

Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 279.715,71

C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)

+ 309.349,46

D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement) _____
R 001 (excédent de financement) 13.576,08

E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)

Besoin de financement _____
Excédent de financement (3) 9.553,92

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E

-

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

309.349,46

(1) Un déficit de fonctionnement de _____
Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 28 / 06 / 2010

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____



P. Le Maire, Le Maire,
Bernard GIRAUD Le Président,
À Royan, le 28 / 06 / 2010

Nombre de membres en exercice 33
Nombre de membres présents 29
Nombre de suffrages exprimés 33

Votes : Contre 1 Pour 33
Abstentions _____

Date de convocation : 22 juin 2010

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
compte tenu de la réception
en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
et de la publication, le ____ / ____ / ____
À Royan le 28 / 06 / 2010
Le Maire, _____ le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____
ou autofinancement : _____

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.